

SOMMAIRE

- 1/ **Éditorial** p 1
2/ **Actualité « Fonction publique »** p 1
3/ **Actualités « Finances »** p 2
4/ **Actualités « DGFIP »** p 2
5/ **Actualités « locales »** p 3

Éditorial

La grève DGFIP prévue le 18 novembre dernier a été reportée en raison des tragiques événements du 13 novembre à Paris et Saint Denis. **C'est donc le mardi 26 janvier qu'il faudra se mobiliser pour défendre notre réseau, nos conditions de travail et nos salaires en nous mettant massivement en grève à l'appel de FO, de la CGT et de Solidaires.**

La situation devient de plus en plus difficile (5 années de gel de la valeur du point d'indice, diminution drastique des plans de qualification, réduction des emplois, resserrement du réseau...), particulièrement à la DGFIP où les Ministres voient des réserves de suppressions d'emplois sans fin.

À quelques heures du passage à 2016, la section vous présente, pour vous et vos proches, ses meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, sur les plans personnels et professionnels.

En espérant que ce onzième numéro de la Feuille de Chou vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Fonction publique de l'État

Le Gouvernement avait annoncé le 17 juillet dernier que si au 30 septembre **le protocole d'accord PPCR** n'avait pas recueilli l'approbation de syndicats représentant 50 % des fonctionnaires (des trois versants), il ne serait pas mis en œuvre. À cette date, il était approuvé par des syndicats représentant 48 % des fonctionnaires et rejeté par des syndicats (FO, CGT et Solidaires) représentant 49 % des fonctionnaires. Mais, surprise, le Premier Ministre a décidé de revenir (une fois de plus ?) sur sa parole et le PPCR sera mis en œuvre quand même ! La FGF FO a refusé d'approuver ce protocole en raison des risques concernant l'avenir des corps de fonctionnaires, dont les fusions annoncées sont très loin de compenser les quelques points d'indice octroyés d'ici 2020.

La mise en œuvre du PPCR commencera dès 2016 avec la **transformation, pour les B, d'une fraction du régime indemnitaire en points d'indices**. L'effet sur la feuille de paye sera faible, mais le « bénéfice » se verra lors du départ en retraite. Pour les A (sauf les infirmières de l'État) et les C, la transformation débutera en 2017. Mais il y a des contreparties (voir ci-dessous).

Dans le cadre de l'entretien professionnel et suite à la mise en œuvre du PPCR, **les réductions de durée pour accéder aux échelons suivants, c'est terminé** : un décret est en cours de finalisation pour supprimer cette possibilité dès 2016 pour les B et dès 2017 pour les autres. Il y aurait la création d'un « accélérateur » de carrière après une certaine durée dans le grade, avec quelques (très très peu) « élus » qui bénéficieraient d'un véritable *coup de pouce*. Mais pour la grande masse, plus rien. Il faut bien reprendre d'un côté ce que l'on nous octroie de l'autre...

Le point d'indice bientôt dégelé ? La Ministre de la Fonction Publique annonce une rencontre en février 2016 pour parler de la valeur du point. Il y aura une augmentation mais elle sera minime, compte tenu des contraintes budgétaires, a-t-elle annoncé. En tout état de cause la valeur nette du point va encore baisser dès le 1^{er} janvier 2016, en raison de l'augmentation de la retenue pour pension (de 0,37%)! Nous avons donc subit une perte de 2 % du traitement net depuis 2010 à ce titre là. À comparer avec l'aumône qui s'annonce si nous ne nous mobilisons pas le 26 janvier prochain.

Le Gouvernement a publié le 5 novembre un décret réformant le **montant du capital décès** versé aux ayants droits d'un fonctionnaire décédé avant l'âge légal de partir en retraite. Ce montant est maintenant de 13 600 euros alors qu'auparavant il représentait un an de traitement + primes. Une fois de plus l'harmonisation « public / privé » se fait vers le moins disant.

Finances

L'action sociale ministérielle subit en 2016 un recul sans précédent : 28 millions d'euros de baisse (sur 150 millions). Du jamais vu depuis 1989 !

28^e vague de l'observatoire interne des ministères (juin 2015) : Rien de neuf sous le soleil. Les résultats restent peu ou prou les mêmes et confirment que la situation reste difficile partout.

La Douane s'est vue offrir « 1 000 postes nouveaux » lors du discours du Président de la République devant le Congrès réuni à Versailles le 16 novembre dernier. Lors du Comité technique national suivant, quelle ne fut pas la surprise des représentants du Personnel de constater que les 1 000 emplois promis devenaient 500, et sur 2 ans. En effet, pour 2016, c'était 500 – 233 suppressions prévues = 267. Et la même chose pour 2017. Comment croire à la parole donnée dans ces conditions ?

DGFIP

Les **suppressions d'emplois 2016 sont de 2 111 unités**. 112 A+, 108 A, 1061 B et 830 C. L'Aube devra en absorber 11 (voir ci-après). Il faudra continuer à faire mieux avec moins de moyens.

La campagne de mutation est lancée : les demandes sont à établir le 22 janvier 2016 au plus tard pour une mutation nationale (une possibilité de demande prioritaire nouvelle est créée, jusqu'en mai). Des nouveautés cette année, annoncées par le Directeur Général, pour réduire les droits des agents : suppressions des mouvements complémentaires de Mars pour les A et B, réduction du nombre de missions pour les B, obligation pour ces derniers de rester 3 ans dans leur sphère en sortie d'école et obligation de rester 3 ans dans leur première direction pour les C (sauf rapprochement de conjoint). Par contre rien pour diminuer les affectations ALD, véritable fléau pour celles et ceux qui la subissent.

La Prime d'Intéressement Collective, remplacée cette année par le versement ministériel de 100 euros, sera rediscutée en début d'année 2016, à la demande du Ministre.

L'épisode relatif à la « gestion » de l'imposition des retraités aux impôts locaux a relevé d'un certain amateurisme : les décisions ministérielles sont arrivées dans la presse avant d'arriver dans nos services (comme d'habitude...) et les services locaux ont été priés de se débrouiller avant les consignes officielles. Consignes qui pour certaines sont au bord de la légalité, les dégrèvements gracieux devant être prononcés au vu de critères non prévus par les textes. Mais les élections régionales étaient proches, si proche que le Ministre a envoyé une lettre à chaque retraité concerné, pour l'informer de ce geste avant les 6 et 13 décembre. Combien cela a-t-il coûté, après l'épisode du courrier aux contribuables ayant eu une baisse d'impôt sur le revenu à la fin de l'été ?

La **caisse sans numéraire**, nouvelle espèce de caisse, est en marche : certains départements l'expérimentent. Les usagers concernés en milieu rural ne sont pas ravis, d'après les premiers échos trouvés dans la presse. L'Aube n'est pas encore concernée, malgré la candidature de la Direction locale à cette expérimentation...

Les restructurations de postes pour 2016 sont allées bon train en cette fin d'année 2015, plus de 115 parues au Journal Officiel. Il ne reste à ce jour que 359 postes de catégorie 5, c'est à dire ouverts aux inspecteurs comme chefs de poste, contre 886 en 2012. Ce sera bientôt la fin de la possibilité de pouvoir dérouler une carrière comme comptable du début à la fin. Et que dire du « meilleur service » rendu à l'utilisateur dans ces conditions...

Actualités locales

Les 11 suppressions d'emplois 2016 dans l'Aube seraient réparties ainsi :

- **1 Inspecteur Principal** (en Direction), - **3 Inspecteurs** (2 en Direction, 1 à Bar sur Aube Municipale), - **5 Contrôleurs** (Arcis sur Aube, Chaource, PCE, SIE Troyes Extérieur, SIE Bar sur Aube) et - **2 Agents** (SIE Troyes Agglomération, SIE Romilly sur Seine). C'est la proposition soumise par la Direction avant le CTL du 6 janvier, sans explication sur la répartition.

Le CTL s'est réuni les 7 et 12 octobre 2015 pour examiner le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries d'Aix en Othe, Arcis sur Aube et Chaource vers le SIP de Troyes Extérieur. Malgré deux avis unanimement défavorables, l'arrêté ministériel est paru fin novembre au JO. Il s'est aussi réuni le 7 décembre pour les Ponts Naturels 2016 (le V 06/05, le V 15/07 et le L 31/10) qui sont tous accordés. À la demande des représentants du personnel, les services ont fermé au public les 24 et 31/12 AM.

Le CHS CT de l'Aube s'est réuni le 5 novembre. Il a ajusté l'utilisation des crédits 2015.

Les CAPL A et B se sont réunies le 6 novembre pour examiner les propositions locales pour les listes d'aptitude 2016. Aucune possibilité programmée pour les A et 4 possibilités pour les B. FO DGFIP a de nouveau marqué son attachement à ce mode de recrutement.

Le CDAS de l'Aube s'est réuni le 19 novembre. Il a ajusté l'utilisation des crédits d'action locale 2015 et programmé les sorties 2016 (pour lancer les marchés publics).

Les comptes rendus complets de ces instances sur le site local, site qui a enregistré sa 50 000^e visite le 16 octobre. Merci de votre fidélité !

À venir : CAPL 21 janvier 2016 (Mouvements de mars), CTL le 6 janvier 2016 (emplois).

Pour nous contacter

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69

Laurie Anne TERRASSE, secrétaire départementale adjointe, SIE Troyes Extérieur, 03 25 41 68 93

Alain GARBIT, trésorier départemental, Domaine, 03 25 43 72 37

Mel : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/



PREMIERE organisation syndicale du département.